

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 59 (1979)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Le cas de Nestlé dans la contestation des sociétés multinationales  
**Autor:** Keller, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886754>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le cas de Nestlé dans la contestation des Sociétés multinationales

De nombreuses entreprises se voient de plus en plus contraintes de répondre à des attaques qui n'émanent ni de leur clientèle, ni de leurs fournisseurs ou actionnaires, ni de leur personnel mais de groupes étrangers à leurs activités. Dans son ampleur actuelle, il s'agit d'un phénomène relativement récent. Il met en question certaines données fondamentales de l'entreprise, l'utilité de ses produits, le type d'acheteurs auxquels ils sont destinés, les procédés et l'organisation de fabrication, la publicité, etc.

Il est vrai qu'à tour de rôle à peu près toutes les formes d'activité économique ont toujours suscité plus ou moins de contestation suivant l'étendue des changements que leur apparition promettait d'imposer aux situations acquises et aux habitudes prises. Sur un plan plus politique, le mouvement de protestation contre la fabrication et le commerce d'armes de guerre constitue également une démarche contestataire ancienne. Mais aujourd'hui, le développement de l'hostilité n'est plus centré sur des activités industrielles nouvelles ou au service de la guerre, voire sur des entreprises de création récente, il prend indifféremment pour cible n'importe quelle activité ou société. En cela, non seulement la contestation à l'ancienne est dépassée, il y a apparition d'un phénomène nouveau.

### Retournement des esprits

La rapidité avec laquelle les mouvements contestataires prennent de l'extension apparaît à l'évidence. En novembre dernier, l'Autriche a dit « non » par référendum à l'énergie nucléaire. Trois mois plus tard, une majorité d'extrême justesse (51,2 %) a évité à la Suisse l'avènement d'une disposition constitutionnelle qui, à terme, aurait pratiquement abouti à l'interdiction et à la fermeture des usines atomiques. Parmi les arguments qui ont produit la plus forte impression sur l'opinion publique, c'est évidemment le danger que l'énergie nucléaire pouvait représenter pour la vie et la santé de l'homme. Or, pas plus tard qu'au début des années cinquante, quand le charbon constituait encore la source majeure de notre approvisionnement en calories de chauffage, les mines

d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord exigeaient un tribut de mille cinq cent à deux mille morts par année. C'était pour ainsi dire la « ration statistique normale » des années sans grande catastrophe. Personne, alors, ne songeait à renoncer au charbon et aucun mouvement politique à notre connaissance ne proposait l'abandon de ce combustible meurtrier en attendant que les autorités puissent fournir toute garantie quant à la sécurité d'extraction.

Si la « mortalité charbonnière » était autrement plus importante que l'est aujourd'hui la « mortalité nucléaire », cette dernière, encore liée, dans l'esprit des hommes, à la malédiction d'Hiroshima, engendre des angoisses d'une autre dimension. L'accident minier était un compagnon familier de nos sociétés depuis des millénaires ; mystérieuse, inconnue et nouvelle, la menace nucléaire est perçue comme l'était la foudre par l'homme primitif. — On peut rapprocher des mêmes angoisses profondes, l'hostilité envers la fabrication et le commerce d'armes de guerre. Mais que dire lorsque la contestation vise l'alimentation infantile et réussit à remporter avec son slogan « Nestlé tue des bébés » l'un des plus inquiétants « succès » publicitaires ?

### Mutation de mot

Les phénomènes de contestation apparus dans nos sociétés industrielles avancées concernent pratiquement l'ensemble des structures et hiérarchies en place. Si les gouvernements et les institutions administratives sont visées au premier plan, les entreprises, pour leur part, n'échappent pas à cette vague d'attaques. C'est un processus auquel nul ne peut rester insensible, car les arguments avancés exigent de ceux qui sont mis en cause qu'ils s'expliquent, voire se justifient, des autres qu'ils forment leur propre jugement.

Depuis une bonne dizaine d'années, la contestation de l'entreprise multinationale bat son plein. C'est au début du printemps 1968 — donc avant les « événements » du quartier latin — que la notion d'entreprise multinationale a fait son

entrée dans le domaine des mots à la mode. Ce ne fut pas à l'occasion d'un meeting syndical ou étudiant dans les rues de Santiago du Chili, mais lors d'une conférence de presse de M. Wilfried Baumgartner, ancien gouverneur de la Banque de France, qui présentait les travaux d'une commission de la Chambre de commerce internationale.

Sans doute, le succès du vocable « multinational » ou « transnational » est-il unique dans les annales de la littérature économique. D'une part, il recouvre une réalité, c'est-à-dire une forme d'entreprise, vieille d'au moins deux millénaires — le système bancaire romain bordant le pourtour de la Méditerranée et plus tard les corporations hanséatiques n'étaient rien d'autre que l'équivalent de nos sociétés multinationales — et d'autre part, les révélations portant sur ces entreprises mirent à jour des relations d'affaires au demeurant parfaitement connues bien que quelquefois douteuses ou scandaleuses.

Le plus étonnant est le fait que la littérature extraordinairement abondante, touffue et parfois confuse qui a vu le jour depuis 1968 sur le thème de la société multinationale ne met pas spécialement en relief des pratiques d'affaires contestables du point de vue du droit ou de la morale mais dénonce comme scandaleux, voire préjudiciable aux individus ou à l'ordre public le fait multinational en tant que tel. L'adjectif est lui-même devenu synonyme de trafic illicite, de rackett, de négrier etc. Il s'agit là certainement d'un cas unique dans son genre où un mot de création nouvelle recouvrant une réalité économique et juridique d'ailleurs très approximative — une définition correcte et unanimement admise du terme fait toujours défaut — a réussi une mutation aussi rapide en un vocable désignant une espèce d'abjection sociale qui serait universellement réprouvée.

Faut-il voir la cause profonde de ce phénomène aussi extraordinaire qu'inexpliqué dans le besoin de notre société de nouveaux boucs émissaires ? Ou plus simplement, s'agit-il de désigner à la vindicte publique une forme de capitalisme économiquement efficace mais politiquement démunie ? Peut-être, mais le cas de la société Nestlé pourrait éventuellement fournir une troisième réponse plus proche peut-être de la réalité.

## La substance de la contestation

Les attaques contre la société Nestlé sont peut-être de celles qui illustrent avec le plus d'évidence les caractéristiques propres de la contestation nouvelle à laquelle les entreprises modernes sont exposées. Elles n'émanent ni de ses salariés ni de ses clients, ni, non plus, des fournisseurs de produits ou de services situés en amont ou en aval des activités de l'entreprise, ni — encore moins — de personnes qui prétendraient être les victimes de produits ou de pratiques industrielles. Elles émanent de groupements non directement concernés. Ceux-ci lui reprochent pêle-mêle de pratiquer l'impérialisme économique dans les pays en développement, de privilégier la clientèle aisée au détriment des classes pauvres, d'exploiter les agriculteurs locaux fournisseurs de produits frais, d'étrangler les concurrents moyens et petits, d'être responsable de l'abandon de l'allaitement au sein par les jeunes mères et par conséquent d'une mortalité infantile accrue dans le tiers-monde, de soustraire à la consommation directe des produits frais qui sont alors transformés en spécialités élaborées moyennant une technologie avancée et inaccessible aux populations moins évoluées. L'énumération de ces allégations n'est probablement pas complète.

Les auteurs de ces campagnes sont par exemple, en Suisse, le « Groupe de travail tiers-monde », ou la « Déclaration de Berne pour un développement solidaire », voire certaines associations similaires aux États-Unis auxquelles le Conseil national américain des églises a récemment prêté assistance et appui en décidant de soutenir le boycottage des produits Nestlé afin d'obliger la société à abandonner unilatéralement sa politique commerciale dans le domaine des aliments pour nourrissons dans les pays de développement.

Constatons d'abord qu'aucune des allégations avancées contre Nestlé n'a résisté à un examen plus fouillé. L'une d'elles, l'allégation de tuer des enfants, a fait l'objet d'un jugement à Berne par lequel le tribunal a reconnu le caractère totalement infondé d'une affirmation au moins aussi fantaisiste que grossière. Un coup d'œil sur l'évolution (en forte baisse) de la mortalité infantile dans le tiers-monde et l'étude de la relation entre la mortalité et le poids à la naissance des nourrissons conduisent d'ailleurs rapidement à l'identification du phénomène inverse : la supplémentation calorique et protéique lactée ou non lactée — assurée notamment par les produits incriminés — non seulement ne tue pas mais sauve des vies humaines. Dans beaucoup de pays sous-développés, les mères, déjà mal nourries pendant la grossesse sont incapables de produire les qualités de lait suffisantes. Par conséquent, l'affirmation selon laquelle Nestlé tue des bébés n'avait pas le mérite de s'appuyer sur une réalité diététique vérifiée.

Outre l'apport fourni par la société à l'alimentation des nourrissons, une pres-

tation considérable est réalisée en faveur de la conservation d'aliments notoirement périssables comme le lait. On retrouve là l'une des vocations primitives de Nestlé. Les premières installations de condensation du lait mises en service à Cham en Suisse vers 1866 étaient principalement destinées à l'approvisionnement des paquebots anglais. Antérieurement, le seul mode de conservation du lait était sa transformation en fromage. Aujourd'hui les technologies nouvelles offrent de multiples possibilités au monde rural. Leur mise en œuvre en Amérique latine et dans d'autres régions en développement assure aux producteurs locaux un débouché inexistant auparavant et un revenu régulier. S'il est vrai que les produits transformés et élaborés sont encore inabornables aux catégories de revenus les plus bas, il serait absurde d'en déduire que Nestlé « écrème » l'offre des denrées fraîches pour en raréfier l'abondance et privilégier les classes aisées en proposant à celles-ci des spécialités hautement élaborées et chères. Comme toute entreprise commerciale, elle s'efforce au contraire de rendre accessibles ses produits à la plus large partie possible des consommateurs. Un fabricant de produits de consommation courante qui, aujourd'hui, aurait la prétention de s'intéresser que les classes privilégiées ne tarderont pas à se faire battre par des concurrents plus dynamiques et moins sélectifs dans leurs choix.

### « Crunch Nestlé quick »

L'idée est soutenue par certains contestataires selon laquelle des technologies plus simples, voire moins sophistiquées, permettraient aux populations des pays en développement d'acquiescer rapidement la maîtrise des problèmes posés par une fabrication autonome et indépendante des sociétés étrangères. Si cette démarche paraît généreuse à première vue, sa réalisation pratique sur le plan industriel et non artisanal se heurte à une difficulté de taille : il n'existe pas, à l'heure actuelle, de technologie simplifiée permettant la fabrication industrielle de laits concentrés et d'aliments pour nourrissons à qualité constante. A cela s'ajoute une complication politique. Tous les efforts déployés actuellement par le tiers-monde sont précisément orientés vers l'obtention facilitée de technologie moderne, l'exploitation des brevets anciens tombés dans le domaine public étant de toute manière gratuitement accessible.

Outre le fait déjà mentionné qu'elles émanent de personnes ou de groupes non directement touchés ou concernés par les activités et les produits de la société, les attaques contre Nestlé revêtent au moins une quadruple singularité :  
1. Elles mettent en cause une entreprise et des types de fabrication anciens et mondialement connus, non quelque nouveau-venu dans la compétition internationale digne de méfiance ;

2. Aucune des allégations avancées ne révèle un état de fait imputable à la société objectivement scandaleux ou préjudiciable aux hommes ;
3. Suivant leurs propres déclarations, les groupements opposés à Nestlé n'ont jamais cherché à recueillir auprès de la société les explications de celle-ci au sujet des allégations qu'ils soutiennent ;
4. Jamais une autorité gouvernementale ou médicale responsable n'est intervenue pour demander à l'entreprise ou lui imposer la cessation de la vente de ses produits pour des raisons de santé ou d'ordre public.

Le mot d'ordre de boycottage lancé aux États-Unis et appuyé par le slogan « crunch Nestlé quick » (« écrasez Nestlé rapidement »), de même que les diverses campagnes d'attaques lancées en Suisse, ne reposent ainsi sur aucune donnée objective solide. En réalité, ce sont souvent les gouvernements du tiers-monde qui demandent l'implantation d'usines Nestlé pour la transformation de denrées agricoles périssables locales et pour stimuler leur production grâce à de nouveaux débouchés industriels. La dernière démarche de ce genre a été faite par les autorités de l'Angola. Ce sont encore des gouvernements du tiers-monde qui s'émeuvent des campagnes dirigées contre la société et qui ressentiraient comme une catastrophe à plusieurs égards le succès de celles-ci, c'est-à-dire la disparition des produits en question.

### Contestataires « auto-mandatés »

La véritable raison de cette contestation est par conséquent située à l'extérieur du rayon d'action et des phénomènes sur lesquels Nestlé peut avoir prise. Pour trouver une explication sur ce terrain, il faut peut-être se souvenir qu'à bien des égards le succès des idées politiques lancées dans l'opinion publique obéit aux mêmes critères fondamentaux qu'une opération de vente commerciale. Or, il est facile de constater que plus un pays vit dans la prospérité et plus cette prospérité est largement répartie, mieux la contestation politique des affaires réalisées avec des populations pauvres et sous-développées y est accueillie. Il est symptomatique que les mouvements d'hostilité dirigés contre les sociétés multinationales sont particulièrement actifs et nombreux dans des pays comme la Suisse, les États-Unis, l'Allemagne fédérale, la Scandinavie.

En exagérant ce raisonnement, l'on pourrait aboutir à cette formule de raccourci : la misère dans les démocraties hautement développées ne fait plus politiquement recette ; par conséquent, la misère du tiers-monde peut suppléer au défaut de misère nationale et servir de support à un idée, voire à une action politique contestant les grandes sociétés. Alors qu'en termes d'action syndicale traditionnelle ces grandes sociétés sont

souvent à l'avant-garde du progrès et dépassent les normes minimales des conventions collectives, la contestation qui prend appui sur la pauvreté du tiers-monde permet d'attaquer directement les entreprises multinationales, de leur attribuer un pouvoir politique occulte axé sur l'impérialisme économique au service de l'exploitation des pauvres. Les mouvements engagés dans cette forme d'action s'y trouvent d'autant plus à l'aise qu'ils se sont auto-mandatés et ne doivent aucun compte aux personnes dont — malgré elles — ils affirment défendre les intérêts vitaux. Grâce à la prise de conscience de l'opinion publique des problèmes du sous-développement, les critères servant à la justification de cette entreprise sont aisément trouvés : les multinationales œuvrent contre le développement, elles sont des affameurs.

Les sociétés sont largement démunies face à ces groupes de pression car ceux-ci disposent d'au moins trois atouts majeurs : 1. Ils sollicitent les sentiments de générosité d'une population bien nourrie face à une population souvent exposée au dénuement ; 2. Leur thème se développe généralement autour d'affirmations que le destinataire, c'est-à-dire, l'opinion publique de nos pays nantis ne peut que très difficilement vérifier ; 3. Ils jouent enfin à fond l'opacité ou du moins l'insuffisante transparence des sociétés multinationales, voire l'inquiétude que peuvent suggérer la dimension et la complexité d'organisation de certaines d'entre elles.

Non seulement les sociétés visées par ces attaques et contestations n'ont prati-

quement pas de prise sur ce genre d'hostilité ouverte ou sournoise, en plus elles ajoutent elles-mêmes des arguments qui viendront les frapper en retour. Les informations qu'elles publient sur leurs activités ou les bilans consolidés sont souvent riches en renseignements susceptibles d'exploitation malveillante. Ainsi, les noms des sociétés X ou Y seront subitement livrés à la vindicte publique parce qu'elles auront fourni des informations « intéressantes » du point de vue de tel ou tel groupement, alors que les activités d'individus agissant pour leur propre compte ou en petite société pourront constituer un grave préjudice pour le tiers-monde sans être suffisamment attrayantes du point de vue politique pour être dignes d'une « campagne ». Si des sociétés comme Nestlé sont particulièrement visées, tout porte à croire que d'autres pourraient avoir à faire face à des mouvements de contestation similaire ou d'ampleur analogue.

### **L'image importée du pauvre**

Dans nos pays nantis et à prospérité relativement homogène, l'image de la misère est de moins en moins disponible sur place. Il faut l'importer d'ailleurs. Car elle continue à être politiquement payante. Il ne s'agit plus seulement de désigner de nouveaux boucs émissaires et de dénoncer globalement le capitalisme, il s'agit de trouver et de récupérer l'image de l'affamé et de dénoncer l'affameur. C'est là une donnée nouvelle qui est introduite dans notre vie politique. Assortie de l'argumentation que nous

venons d'analyser, elle produit certains effets sans toutefois qu'on puisse parler d'efficacité politique, sauf, peut-être, dans le cadre des Nations-unies où les retombées de ces campagnes sont visibles.

Les entreprises, pour leur part, devront s'habituer à vivre avec cette adversité nouvelle. Dans la mesure où celle-ci aboutit à une détérioration progressive du climat général, il est souhaitable que l'effort d'information et d'explication de la part des sociétés soit redoublé et mis à la portée de chacun par une vulgarisation adéquate. Il n'existe probablement pas de remède miracle. Mais aujourd'hui, les dirigeants de sociétés multinationales doivent être conscients à tous les échelons que plus une entreprise est grande, plus elle a de responsabilités à assumer et moins l'opinion est disposée — ce qui procède d'une exigence légitime — à lui pardonner ou à oublier des fautes ou simplement des erreurs. Le cas de Nestlé est de ceux qui prouvent que même en l'absence de fautes commises, des organisations pourtant respectables comme les Églises américaines n'hésitent pas, quand il s'agit de condamner sans preuve une entreprise commerciale, à risquer et à gaspiller une crédibilité dont elles auraient besoin pour diffuser leur message. Le problème, à long terme, n'est pas constitué essentiellement par le préjudice matériel et immatériel que subissent les entreprises mises en cause. Il réside en fin de compte dans le retard que ces entraves politiques à la coopération industrielle et commerciale menacent d'imposer au développement du tiers-monde.